

Le Tour de France porte plainte contre la spectatrice qui a brandi une pancarte et causé une chute collective

L'organisateur de la Grande Boucle a décidé de porter plainte, après l'abandon de trois coureurs.

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 22:12,

Mis à jour hier à 22:29



La spectatrice qui a brandi une pancarte en empiétant sur la chaussée *Capture d'écran France Télévisions*

Le Tour de France a annoncé sa volonté de porter plainte contre la spectatrice à l'origine samedi de la grosse chute survenue à 45 kilomètres de l'arrivée de la première étape à Landerneau (Finistère). Les organisateurs ont insisté sur le respect des règles de sécurité envers les coureurs du Tour, victimes de deux maxi-chutes dans la dernière heure de course.

«*Nous portons plainte contre cette dame qui s'est très mal comportée*», a déclaré à l'AFP le directeur-adjoint du Tour Pierre-Yves Thouault. «*Faisons en sorte que le spectacle qui nous a été proposé ne soit pas gâché par des comportements inadmissibles de la part d'une infime minorité des spectateurs*», a ajouté le directeur-adjoint du Tour en charge de la sécurité.

Trois coureurs contraints à l'abandon

Pierre-Yves Thouault a rappelé au strict respect des règles, notamment de rester sur les côtés de la route, ne pas traverser la chaussée et ne pas prendre de selfies. La première grosse chute du Tour a été provoquée par une spectatrice qui a brandi une pancarte empiétant sur la chaussée. L'Allemand Tony Martin, qui a percuté cette pancarte, a chuté et a entraîné au sol, par un effet de dominos, bon nombre de coureurs.

Trois coureurs ont été contraints à l'abandon dans cette première étape du Tour : l'Allemand Jasha Sutterlin (DSM), le Lituanien Ignatas Konovalovas (Groupama-FDJ) et le Français Cyril Lemoine (BB Hôtels).